

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025

En l'an 2025, le lundi 15 septembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le jeudi 11 septembre, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Henri BAUDET, Maire de la Commune de Bolquère Pyrénées 2000.

Présents (7) : M. Henri BAUDET, M. Marcel BLANC, M. Jacques CARTIER, Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX, Mme Anne GALIBERT, M. Antonin HUG, Mme Françoise MARTIN

Absents ayant donné procuration (1) : Mme Valérie MALOT à M. Marc BLANIC

Absents (6) : M. André BATAILLE, M. Marc BLANIC, M. Titouan HUIGE, M. Jean-Pierre INGLES, Mme Morgane LALOUETTE, M. Serge ROSSELL

Secrétaire de séance : M. Jacques CARTIER

Le quorum n'ayant pas été atteint mardi 9 septembre 2025 à 18 heures 30, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a lieu ce jour avec un ordre du jour identique et pourra délibérer sans condition de quorum.

Sans condition de quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40.

1. Désignation du secrétaire de séance

À l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Jacques CARTIER, Secrétaire de séance.

2. DSP Eau et Assainissement

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de porter à la connaissance du conseil les Rapports annuels obligatoirement produits par le délégataire d'un contrat de DSP.

Il précise également que les représentants du délégataire SUEZ ainsi que notre conseil en matière de procédure de DSP Eau et Assainissement étaient présents lors du conseil programmé le mardi 9 septembre ; que ne pouvant pas être présents ce jour, ils ont présenté et commenté les rapports produits qui ont été envoyés avec la convocation au présent conseil, accompagnés du support de présentation et de décryptage desdits rapports.

En conséquence de quoi, Monsieur le Maire propose, sauf questions particulières auxquelles il s'efforcera de répondre, de passer très rapidement à l'approbation desdits rapports.

a. 1.2 – Délégation de service public – Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2024 – Service de l'eau potable

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport a pour objet de fournir au conseil municipal les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'eau potable, ses évolutions et ses facteurs explicatifs, de permettre une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers et d'inciter à une meilleure maîtrise des coûts du service.

Il précise que le rapport comprend notamment les indicateurs de performance, l'inventaire du patrimoine, les indicateurs de la qualité du service et les comptes de la délégation.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le rapport annuel 2024 de la Société SUEZ, délégataire d'un contrat de DSP portant sur la distribution d'eau potable dans la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2024 de la Société SUEZ, délégataire d'un contrat de DSP portant sur la distribution d'eau potable dans la commune.

Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

b. 1.2 – Délégation de service public – Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2024 – Service de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport a pour objet de fournir au conseil municipal les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'assainissement collectif des eaux usées, ses évolutions et ses facteurs explicatifs, de permettre une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers et d'inciter à une meilleure maîtrise des coûts du service.

Il précise que le rapport comprend notamment les indicateurs de performance, l'inventaire du patrimoine, les indicateurs de la qualité du service et les comptes de la délégation.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le rapport annuel 2024 de la Société SUEZ, délégataire d'un contrat de DSP portant sur la distribution d'eau potable dans la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2024 de la Société SUEZ, délégataire d'un contrat de DSP portant sur l'assainissement collectif des eaux usées dans la commune.

Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

c. 1.2 – Délégation de service public Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Eau et Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2224-5 du CGCT impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif qui doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Il donne ensuite la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui déroule et détaille les rapports Eau et Assainissement contenant, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Il précise que ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA, système d'information correspondant à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr) et que le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, de mettre en ligne le rapport et la présente délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2024 de la Société SUEZ, délégataire d'un contrat de DSP portant sur l'assainissement collectif des eaux usées dans la commune.

Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

d. 7.3 – Emprunt – Souscription – Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération de renouvellement de la canalisation de collecte des eaux usées, du village à la station de traitement des eaux usées, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 100 000,00 EUR.

Il donne ensuite la parole à Monsieur LIÉGEOIS qui présente l'analyse des offres reçues et la proposition d'emprunt à retenir.

Après avoir rappelé que quatre banques ont été consultées et les caractéristiques souhaitées, il présente les différentes offres tant à taux fixe qu'à taux variable, avec leurs durées respectives proposées.

Il termine par la présentation de l'offre de La Banque des Territoires basée sur le taux du Livret A plus une marge de 0,50% sur une durée de 40 ans.

Après la présentation de l'analyse des offres et de la recommandation de notre conseil Finance Active, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la Banque des Territoires pour un montant total de 1 100 000,00 € (un million cent mille euro) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne du Prêt : Prêt Transformation Écologique
- Montant : 1 100 000,00 euros (un million cent mille euro)
- Durée de la phase de préfinancement : sans
- Durée d'amortissement : 40 ans
 - Dont différé d'amortissement : 0 ans
- Périodicité des échéances : TRIMESTRIELLE
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.50%
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : prioritaire
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 1 100 000,00 € (un million cent mille euro) selon les caractéristiques financières décrites ci-avant et à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

3. Commande Publique

a. 1.1 – Marchés publics – Travaux – Attribution – Réfection du Canal de Bolquère

Monsieur le Maire rappelle l'importance de la maîtrise et de la gestion de l'eau dans le Canal de Bolquère et le Ticou tant pour l'usage agricole que l'usage touristique.

Il présente les offres déposées par les sociétés Colas et Areny pour, respectivement, 59 940 € ht et 80 000 € ht.

À la question de Monsieur BLANC qui demande si la négociation tarifaire avec la Colas a bien été menée, Monsieur le Maire répond par l'affirmative et indique que l'estimation initiale de 54 000 € a été réalisée il y a plus d'un an ; le projet ayant fait l'objet d'une notification de subventions pour près de 44 000 €.

Il propose au Conseil municipal de l'autoriser à attribuer le marché de travaux à la société COLAS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à attribuer le marché de travaux de réfection du canal de Bolquère à la société COLAS pour un montant de 59 940,00 € ht soit 71 928,00 € TTC.

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

4. Fonction Publique

a. 4.2 – Personnels contractuels – Délibération portant création d'un emploi de directeur(trice) général(e) des services

Monsieur le Maire rappelle que la comptable de la collectivité est actuellement en arrêt maladie et sera très bientôt en congé maternité.

Il prévoit en conséquence une restructuration des services pour assurer un meilleur fonctionnement de la collectivité et propose le recrutement d'une DGS pour la collectivité et le repositionnement de Monsieur LIÉGEOIS en Direction financière et comptabilité.

Il propose au Conseil d'autoriser la création d'un emploi contractuel de catégorie A à temps complet à compter du 22 septembre 2025, pour une durée de deux ans, et d'approuver la modification du tableau des emplois et des effectifs.

À une question de Madame DELCASSO-DEJOUX, Monsieur HUG confirme que le contrat est bien assorti d'une période d'essai de deux mois.

À Monsieur BLANC qui s'inquiète du retour de la comptable, Monsieur HUG l'informe que son arrêt maladie est prolongé jusqu'au 19 octobre mais qu'il sera certainement suivi du congé pathologique légal puis du congé maternité à compter du 5 novembre prochain.

Après en avoir délibéré, avec 6 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal autorise la création d'un emploi de catégorie A à temps complet à compter du 22 septembre 2025 et approuve la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 1 (Mme GALIBERT)

5. Domaines de compétences par thèmes

a. 8.8 – Environnement – Remise de plants par Pépinière départementale – Printemps 2026

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales apporte une aide aux communes pour fournir des plants d'arbres et d'arbustes.

Il précise que notre responsable des espaces verts suit tout particulièrement ce dossier qui permet d'accompagner la collectivité dans sa transition environnementale en remplaçant les ornements gourmands en eau par des plantes vivaces et espèces robustes aux sécheresses subies par le territoire.

Après avoir rappelé la composition du dossier à fournir au Département, il propose au Conseil d'approuver le recours à la fourniture de plants d'arbres et d'arbustes par la Pépinière Départementale et de décider de la constitution du dossier de demande de plants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le recours à la fourniture de plants d'arbres et d'arbustes par la Pépinière Départementale et décide de la constitution du dossier de demande de plants.

Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

6. Questions diverses

• Projet d'aménagement de la parcelle AM 0149 - Logements

Monsieur le Maire présente les différents projets équivalents réalisés sur le territoire et les différentes options qui s'offrent à la collectivité pour réaliser des logements en lieu et place de l'actuel boulodrome, comme inscrit dans le Contrat Bourg-Centre.

Il propose soit de partir avec l'Office 66 soit de lancer un appel à projet.

Après avoir présenté les caractéristiques possibles des logements, il précise que le projet pourrait se faire via un bail à construire sur une durée de 40 ans, après avoir déclassé la parcelle, saisi le service des Domaines et s'assurer de l'absence de concurrence.

Sur la question du choix des locataires, il indique que les salariés des entreprises du territoire assujetties au 1% Logement seront prioritaires.

Monsieur le Maire propose la création d'une commission ad hoc chargée de travailler sur ce dossier, composée des commission Sociale, Travaux et Urbanisme et lance le débat sur le sujet.

Monsieur CARTIER intervient pour s'inquiéter de la sécurité autour de la parcelle concernée au regard des voies de circulation routière, de sa configuration, de son accessibilité et de la circulation devant celle-ci.

Madame DELCASSO-DEJOUX s'inquiète de la temporalité du projet et considère qu'il convient de ne pas se précipiter et de mettre en concurrence.

À la question de Madame MARTIN qui demande si des opérateurs alternatifs ont été consultés, Monsieur le Maire répond que ce serait justement l'objet d'un appel à projets.

Madame GALIBERT rappelle l'intérêt à avoir des logements à loyers modérés sur le territoire.

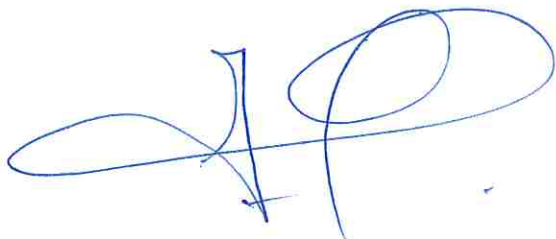
Messieurs CARTIER et BLANC se prononcent pour un projet de ce type mais souhaitent un travail dans la durée et estiment que c'est plutôt à inscrire dans la temporalité du prochain mandat.

Monsieur le Maire conclut en annonçant la création de la commission ad hoc pour travailler sur le sujet.

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 21h35.

Le Secrétaire de séance,

Jacques CARTIER



Le Maire,

Henri BAUDET

